

ATTENDU QU'en vertu du décret numéro 1392-2009 du 21 décembre 2009, madame Dominique Savoie a été nommée membre du conseil administration de Services Québec pour un mandat venant à échéance le 20 décembre 2012, qu'elle a démissionné de ses fonctions et qu'il y a lieu de pourvoir à son remplacement;

ATTENDU QU'en vertu du décret numéro 932-2010 du 3 novembre 2010, monsieur Denis Latulippe a été nommé membre du conseil administration de Services Québec et désigné vice-président de ce conseil, que son mandat est expiré et qu'il y a lieu de le renouveler;

ATTENDU QU'un poste de membre du conseil d'administration de Services Québec est vacant et qu'il y a lieu de le pourvoir;

IL EST ORDONNÉ, en conséquence, sur la recommandation de la ministre responsable de l'Administration gouvernementale et présidente du Conseil du trésor :

QUE les personnes suivantes soient nommées de nouveau membres du conseil d'administration de Services Québec pour un mandat de trois ans à compter des présentes :

— monsieur Marc Giroux, président-directeur général de la Régie de l'assurance maladie du Québec;

— monsieur Denis Latulippe, vice-président aux services à la clientèle de la Régie des rentes du Québec;

QUE les personnes suivantes soient nommées membres du conseil d'administration de Services Québec, pour un mandat de trois ans à compter des présentes :

— monsieur Vincent Tanguay, vice-président Québec, Innovation et Transfert, Centre francophone d'information des organisations (CEFRIO), en remplacement de monsieur Mustapha Kachani;

— madame Christine Tremblay, sous-ministre du ministère du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation;

QUE monsieur Bernard Matte, sous-ministre du ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale, soit nommé à compter des présentes, membre du conseil d'administration de Services Québec pour un mandat prenant fin le 20 décembre 2012, en remplacement de madame Dominique Savoie;

QUE monsieur Denis Latulippe soit désigné de nouveau vice-président du conseil d'administration de Services Québec;

QUE les personnes nommées membres du conseil d'administration de Services Québec par le présent décret soient remboursées des frais de voyage et de séjour occasionnés par l'exercice de leurs fonctions conformément aux règles applicables aux membres d'organismes gouvernementaux adoptées par le gouvernement par le décret numéro 2500-83 du 30 novembre 1983.

Le greffier du Conseil exécutif,

GILLES PAQUIN

56701

Gouvernement du Québec

Décret 1192-2011, 30 novembre 2011

CONCERNANT la nomination de quatre membres du conseil d'administration de la Société immobilière du Québec

ATTENDU QU'en vertu du premier alinéa de l'article 4 de la Loi sur la Société immobilière du Québec (L.R.Q., c. S-17.1), la Société est administrée par un conseil d'administration composé de onze membres, dont le président du conseil et le président-directeur général;

ATTENDU QUE le deuxième alinéa de l'article 4 de cette loi prévoit que le gouvernement nomme les membres du conseil, autres que le président de celui-ci et le président-directeur général, en tenant compte des profils de compétence et d'expérience approuvés par le conseil et que ces membres, dont deux doivent avoir un profil pertinent au secteur de la santé et des services sociaux, sont nommés pour un mandat d'au plus quatre ans;

ATTENDU QUE le premier alinéa de l'article 8 de cette loi prévoit que chacun des membres du conseil d'administration demeure en fonction malgré l'expiration de son mandat jusqu'à ce qu'il ait été remplacé ou nommé de nouveau;

ATTENDU QU'en vertu du deuxième alinéa de l'article 11 de cette loi, les membres du conseil d'administration, autres que le président-directeur général, ne sont pas rémunérés, sauf dans les cas, aux conditions et dans la mesure que peut déterminer le gouvernement mais ils ont cependant droit au remboursement des dépenses faites dans l'exercice de leurs fonctions, aux conditions et dans la mesure que détermine le gouvernement;

ATTENDU QUE monsieur Karl Mansour a été nommé membre du conseil d'administration de la Société immobilière du Québec par le décret numéro 3-2004 du 14 janvier 2004, que son mandat est expiré et qu'il y a lieu de pourvoir à son remplacement;

ATTENDU QUE monsieur Sebastiano Faustini a été nommé de nouveau membre du conseil d'administration de la Société immobilière du Québec par le décret numéro 467-2007 du 20 juin 2007, que son mandat est expiré et qu'il y a lieu de le renouveler;

ATTENDU QU'il y a lieu de pourvoir deux postes additionnels de membres du conseil d'administration de la Société immobilière du Québec;

IL EST ORDONNÉ, en conséquence, sur la recommandation de la ministre responsable de l'Administration gouvernementale et présidente du Conseil du trésor :

QUE monsieur Sebastiano Faustini, comptable agréé et président, Services financiers Kasam inc., soit nommé de nouveau membre du conseil d'administration de la Société immobilière du Québec pour un mandat de quatre ans à compter des présentes;

QUE les personnes suivantes soient nommées membres du conseil d'administration de la Société immobilière du Québec pour un mandat de quatre ans à compter des présentes :

— madame Geneviève Biron, présidente et chef de la direction, Imagix Imagerie médicale inc., en remplacement de monsieur Karl Mansour;

— madame Annie Lemieux, vice-présidente au développement et au partenariat et présidente de la division santé, L.S.R. Santé inc.;

— monsieur François Pelletier, consultant;

QUE les personnes nommées membres du conseil d'administration de la Société immobilière du Québec en vertu du présent décret soient remboursées des frais de voyage et de séjour occasionnés par l'exercice de leurs fonctions conformément aux règles applicables aux membres d'organismes gouvernementaux adoptées par le gouvernement par le décret numéro 2500-83 du 30 novembre 1983.

Le greffier du Conseil exécutif,

GILLES PAQUIN

56754

Gouvernement du Québec

Décret 1193-2011, 30 novembre 2011

CONCERNANT les membres indépendants du conseil d'administration de la Société immobilière du Québec

ATTENDU QUE la Société immobilière du Québec est une société visée par la Loi sur la gouvernance des sociétés d'État (L.R.Q., c. G-1.02);

ATTENDU QUE le premier alinéa de l'article 4 de cette loi prévoit qu'au moins les deux tiers des membres du conseil d'administration, dont le président, doivent, de l'avis du gouvernement, se qualifier comme administrateurs indépendants;

ATTENDU QU'en vertu du décret numéro 1083-2008 du 5 novembre 2008, madame Michelle Cormier a été nommée membre et présidente du conseil d'administration de la Société immobilière du Québec;

ATTENDU QU'en vertu du décret numéro 559-2009 du 12 mai 2009, monsieur Serge St-Jean a été nommé de nouveau membre du conseil d'administration de la Société immobilière du Québec;

ATTENDU QU'en vertu du décret numéro 559-2009 du 12 mai 2009, monsieur Réal Bisson a été nommé membre du conseil d'administration de la Société immobilière du Québec;

ATTENDU QU'en vertu du décret numéro 187-2011 du 16 mars 2011, madame Claire Boulanger et M^e Claire Beaulieu ont été nommées de nouveau membres du conseil d'administration de la Société immobilière du Québec;

ATTENDU QU'en vertu du décret numéro 1192-2011 du 30 novembre 2011, monsieur Sebastiano Faustini a été nommé de nouveau membre du conseil d'administration de la Société immobilière du Québec;

ATTENDU QU'en vertu du décret numéro 1192-2011 du 30 novembre 2011, mesdames Geneviève Biron et Annie Lemieux ainsi que monsieur François Pelletier ont été nommés membres du conseil d'administration de la Société immobilière du Québec;

ATTENDU QU'il y a lieu de qualifier les membres indépendants du conseil d'administration de la Société immobilière du Québec;

IL EST ORDONNÉ, en conséquence, sur la recommandation de la ministre responsable de l'Administration gouvernementale et présidente du Conseil du trésor :